

Quand la CGT Poste rencontre la CGT Finances publiques en Haute-Garonne :

Des combats communs sont indispensables !

Toulouse, le 30 avril 2021

Nous avons à de nombreuses occasions écrit que le « NRP » et la loi « transformation de la Fonction publique » risquaient de faire basculer notre administration régaliennne dans une situation comparable à celles de la Poste et de France télécom.

Afin de confronter nos analyses avec la réalité du terrain, nous sommes allés rencontrer, il y a quelques jours, nos camarades de la FAPT CGT 31 (Fédération des activités postales et de télécommunications), plus précisément ceux qui représentent la Poste.

Et force est de constater que la situation des collègues de cette ex-grande administration nationale s'est bien dégradée depuis 1991 (date à laquelle La Poste est devenue une entreprise publique autonome).

Évidemment, les restructurations ayant commencé il y a 30 ans, les dégâts sont aujourd'hui bien plus avancés qu'aux Finances publiques.

Ainsi, les représentants élus des personnels n'apprennent plus les fermetures de services dans les instances de concertation mais au hasard de leurs contacts avec les élus de proximité ou associations de quartiers.

Les embauches ne se font plus que sous les formes les plus précarisées de contrats de travail : intérim, contrat à durée déterminée, sous traitance, salariés en ESAT... Le dernier contrat « en vogue » est le « *CDI intérimaire* », présenté en 2013 comme garant de plus de stabilité (dispositif rejeté à l'époque par les confédérations CGT et FO). Mais, dans les faits, la durée moyenne de ces contrats est de huit mois. Une des contreparties de cette « stabilité » est l'engagement du salarié à accepter toutes les missions dans une zone géographique étendue, soit une distance séparant le lieu de résidence du lieu de déplacement de 50 km (trajet aller) et un temps de trajet en transport en commun inférieur à 1 h 30 (trajet aller). Et surtout, il supprime les indemnités de congés payés et de précarité, soit 20 % en moins sur la rémunération des salariés ! **Un rêve pour le patronat ! Et un petit exemple de ce qui nous attend en matière de déréglementation avec l'arrivée prochaine des contractuels et autres précaires...**



Une réforme en cours chez nos collègues est celle dite des « facteurs-guichetiers », personnels qui effectueront seuls la distribution du courrier sur leur périmètre et assureront l'accueil guichet réduit à deux ou trois heures par jour, avec des missions limitées par rapport à un bureau de poste de pleine compétence. Au final, il s'agit de poursuivre les suppressions d'emplois et la suppression des services de pleine compétence, dans un contexte où La Poste envisage de fermer en quelques années plus de 2 500 bureaux, soit un sur trois en ville et un sur quatre à la campagne.



Toute ressemblance avec les points de contact, mis en place aux Finances publiques, et la liquidation de notre réseau de trésoreries de pleine compétence n'est pas fortuite !

Et cela, sans compter les tournées des facteurs qui se rallongent (impossible, par exemple, de mettre le chauffage dans les voitures électriques en hiver sous peine de ne pas pouvoir finir sa tournée) et les missions qui se diversifient sans reconnaissance des qualifications ni augmentations des salaires (soutien payant aux personnes âgées, aide à la déclaration de revenus et, bientôt, encaissement des fonds des régisseurs... Voir au dos)

Nos problématiques se recoupent. Nous allons donc initier, dans les semaines à venir, un travail commun sur un certain nombre de sujets revendicatifs, avec l'objectif d'unir nos forces pour avoir davantage d'impact.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



Montreuil, le 14/04/2021

AVEC LE « ZÉRO CASH » ET LE NRP, LA DG A TOUT PRÉVU, MÊME LE PRIVÉ

Une note parue le 30 mars permet aux régies, sous certaines conditions, d'avoir un compte bancaire dans un établissement de crédit ayant obtenu un agrément.

Après la Française Des Jeux et la Banque Postale, ce sont désormais les banques 100 % privées qui pourront recevoir des deniers publics provenant des collectivités locales.

Outre le fait que ce soit une anomalie dans le principe républicain de gestion des deniers publics par un organisme public, cette situation ubuesque a pour cause le NRP qui visait selon la DG à rendre un meilleur service aux collectivités locales.

Ce nouveau réseau a été créé dans la hâte malgré l'opposition des organisations syndicales représentatives, des agents et de nombreux élus, qui s'est exprimée à travers de multiples mobilisations.

Moralité : il y a beaucoup de trous dans la raquette.

Lors de la signature, la modalité d'approvisionnement n'a pas été réellement abordée. Ainsi là où avant le régisseur pouvait demander à moduler son approvisionnement en quantités ne correspondant pas à un rouleau ou une liasse, ça devra désormais être par liasse de 250 billets soit a minima 1250 € si on demande des billets de 5 €.

Un comble pour des petites régies qui font 1000 à 1500 € de recettes par an.

Mais, heureusement, la réaction des ordonnateurs et des trésoriers a permis de corriger pour partie cette ineptie.

Le contrat proximité avec la Banque Postale (BP), parlons-en !! a été modifié à peine un an après avoir été signé. La BP a réduit le réseau tout en acceptant la mission. En lieu et place d'une proximité restaurée, les collectivités ont droit à une distance augmentée.

Plutôt que de voir ses erreurs et d'arrêter ces réformes, la DG préfère « mettre des cataplasmes sur une jambe de bois » à l'aide du secteur privé qui ne voit en nos missions qu'une manne financière.

Pire encore face à ces problèmes, l'une des réponses de la DG est le « zéro cash » pour les régies et le paiement via un espace sécurisé.

Ce discours : « moins d'argent liquide, moins de contact plus d'informatique » est opposé à la vision du service public que défend la CGT Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques pourrait tenir le même discours : « moins de directeurs et plus d'ordinateurs. Ces derniers sont plus faciles à reprogrammer ».

Mais plutôt que des maximes, la CGT Finances Publique préfère la réelle prise en compte des revendications des agents.



Luttes gagnantes

La CGT Finances Publiques exige le retrait du NRP, qui est une attaque frontale contre l'existence d'un réseau déconcentré de la DGFiP.

La CGT Finances Publiques exige des missions revalorisées pour son réseau et des moyens humains et matériels pour les remplir.



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfi.finances.gouv.fr ✉ dgfi@cgt.fr t : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 f : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) t : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

